



Frais de carrosserie de voiture

Par **elisasophia**, le **16/10/2013** à **20:11**

Bonjour,
Mon voisin m'accuse d'avoir rayé sa voiture il y a 4 jours sur le parking de la maison. Il n'y a pas de trace de peinture. Il me dit que j'avais garé de travers et que pour me le signifier, il avait levé tous les essai-glaces et que "par vengeance" j'aurais cogné sa portière avec la mienne. Mise-à-part que ce genre de raisonnement est aberrant, il a établi un devis chez un carrossier, devis que je refuse. Qu'est-ce que je risque? Peut-il faire appel à un expert d'assurance? Et surtout, qu'est-ce que je peux faire pour me défendre?
D'avance merci beaucoup.
(Je suis une femme seule et ce voisin n'hésite pas à essayer de m'intimider)

Par **Lag0**, le **17/10/2013** à **07:48**

Bonjour,
Vous pouvez déjà lui dire qu'il n'avait pas le droit de toucher à vos essuie-glaces, qu'en le faisant, il a provoqué des dégradations sur votre véhicule et que vous allez porter plainte pour dégradation de biens privés.
A vouloir jouer aux c..., on peut trouver plus fort que soit...